

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°24-DC116

Conseil Communautaire du 07 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de la commune d'Injoux-Génissiat, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERRÉARD, Président.

■ **Présents :**

■ **BILLIAT :**

■ **CHAMPFROMIER :** Jacques VIALON - Gilles FAVRE

■ **CHANAY :** Elisabeth JEAMBENOIT - Lucie JOUHAUD

■ **CONFORT :** Daniel BRIQUE

■ **GIRON :**

■ **INJOUX-GENISSIAT :** Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET - Sophie SELLIER

■ **MONTANGES :**

■ **PLAGNE :** Philippe DINOCHÉAU

■ **SAINT-GERMAIN-DE-JOUX :** Gilles THOMASSET

■ **SURJOUX - LHOPITAL :** Frédéric MALFAIT

■ **VALSERHÔNE :** Patrick PERREARD - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Gilles ZAMMIT

■ - Annick DUCROZET - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON – Catherine BRUN - Sacha

■ KOSANOVIC - Anthony GENNARO – Christiane RIGUTTO

■ **VILLES :** Guy SUSINI

■ **Absents :**

■ Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Raphaël CASTIGLIA - Florian MOINE - Christophe

■ MARQUET

■ **Pouvoirs :**

■ Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME - Pierre CHARPY à Gilles THOMASSET - Régis PETIT à Isabelle DE

■ OLIVEIRA - Katia DATTERO à Patrick PERREARD - Mourad BELLAMMOU à Jean-Pierre FILLION -

■ Benjamin VIBERT à Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT à Catherine BRUN - Marielle BERGERET à

■ Christiane RIGUTTO- Sandra LAURENT-SEGUI à Annick DUCROZET

■ **Votants :** 32

■ **Présents :** 23

■ **Date de la convocation :** 30 octobre 2024

■ **Secrétaire de séance :** Catherine BRUN

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241107-24-DC116-DE
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024

Nature de l'acte : *Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols*

Objet : Avis sur le projet de modification des servitudes d'utilité publique instituées sur le site anciennement exploité par la société SCAPA FRANCE

Monsieur le Président indique que la commune de Valserhône a effectué une demande de modification des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) instituées par l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2015 sur le site anciennement exploité par la société SCAPA France.

Il précise qu'en principe le projet définissant les servitudes et le périmètre est soumis à enquête publique et à l'avis des conseils municipaux des communes sur lesquelles s'étend le périmètre (article L. 515-9 du code de l'environnement). Toutefois, par substitution à la procédure d'enquête publique, le représentant de l'Etat dans le département peut, lorsque le petit nombre des propriétaires ou le caractère limité des surfaces intéressées le justifie, procéder à la consultation écrite des propriétaires des terrains (article L. 515-12 du code de l'environnement).

C'est donc en tant propriétaire du terrain *s/s* rue de Savoie à Valserhône cadastré 000 AL 884 et 000 AL 887 que la communauté de communes Terre Valserhône a été invitée à formuler un avis sur le projet de modification des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) instituées sur le site anciennement exploité par la société SCAPA France.

Ce projet de modification des SUP porte principalement sur l'évolution des dispositions constructives relatives aux usages et aménagements de type résidentiel prévus en zone 1 (parcelles : 000 AL 884 propriété de TVI et 000 AL 885 propriété de la commune de Valserhône. Cf. annexe 1 – Plan parcellaire).

En effet, il est proposé d'autoriser des logements collectifs en rez-de-chaussée sous réserve que le(s) bâtiment(s) soit(soient) construit(s) sur vide sanitaire avec un taux de ventilation du vide sanitaire de 1,5 volume / heure minimum.

Il est rappelé que conformément à l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2015, actuellement en vigueur, les logements ne peuvent être autorisés qu'à partir du niveau R+1.

Au vu de ces éléments, le Président invite les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 515-12, L. 556-1 et R. 515-31-1 à R. 515-31-7,

VU la demande de modification des Servitudes d'Utilité Publique du 18 octobre 2023, complétée le 8 août 2024 par la mairie de Valserhône,

VU le rapport et les propositions de l'inspection des installations classées en date du 16 septembre 2024, ci-annexé,

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241107-24-DC1116-DE
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024

VU l'arrêté préfectoral arrêtant le projet de modification des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) instituées sur le site anciennement exploité par la société SCAPA FRANCE à Valserhône, ci-annexé,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- D'EMETTRE un AVIS FAVORABLE sur le projet de modification des servitudes d'utilité publique instituées sur le site anciennement exploité par la société SCAPA FRANCE.
- D'INDIQUER que la présente délibération sera affichée durant au moins 1 mois au siège de la Communauté de Communes Terre Valserhône et publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes Terre Valserhône.
- D'AUTORISER le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire
Catherine BRUN



Le Président
Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241107-24-DC116-DE
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024